

# Les informations pratiques



**Secrétariat** : 010 / 43 64 40

[direction.prim@ecoledeblocry.olln.be](mailto:direction.prim@ecoledeblocry.olln.be)

[direction.mat@ecoledeblocry.olln.be](mailto:direction.mat@ecoledeblocry.olln.be)

**Site** : [www.ecoledeblocry.be](http://www.ecoledeblocry.be)

Madame,  
Monsieur,  
Chers Parents,

Aujourd'hui, c'est le jour de la rentrée ! Bienvenue à tous !  
Nous espérons que vous et les vôtres vous portez bien et que cet été fut doux, le plus reposant possible.

Soyez assurés que notre équipe éducative mettra tout en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit riche en découvertes et en nouveaux apprentissages pour votre (vos) enfant(s).



Voici les informations pratiques de cette nouvelle année scolaire :

### L'équipe éducative

Pour cette année scolaire, l'encadrement des classes se présente comme suit :

École maternelle	
Accueil –M1	Mme Sophie Vanderborght Mme Isabelle Royer
M1 – M2	Mme Isabelle Dufrasne Mme Aurélie Bruyère
M3	Mme Agnès Bovenisty Mme Sandrine Carlier
Puéricultrice	Mme Christel Minet
Psychomotricien	Mr Laurent Steenis
Soutien	Mme Nathalie Schoonjans Mme Mélodie Raccic Mme Sylvie Guillaume

École primaire	
P1	Mme Typhanie Vanderlinck Mme Megan Carlier
P2	Mme Laura Coquette Mme Loriane Folie
P3	Mme Julie Resteigne Mme Corinne Verset
P4	Mme Marie Gillet remplacée par Mme Maureen Henry Mme Géraldine Hermans
P5	Mme Katty Jacquemart Mme Marie Alonso
P6	Mme Ghislaine Brouette Mme Morgane Letertre

Education physique	M Marc Lecler
Philosophie et citoyenneté	Mme Anne Rigaux
Daspa (Classe passerelle)	Mme Malorie Stiénon Mme Célia Stuyts
Soutien	Mme Chantal Deconninck Mme Célia Stuyts Mme Christine Matthys Mme Sarah Olivier Mme Catherine Cappoen

## Rentrée et Covid-19

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, l'obligation scolaire sera pleinement rétablie pour tous les enfants, dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. Toute absence devra être justifiée.

La sécurité de nos élèves et de notre personnel est primordiale. Une combinaison de mesures, visent à garantir un environnement scolaire le plus sûr possible.

### 1. Si mon enfant est malade ?

Les enfants présentant des signes cliniques doivent rester à la maison.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter l'accueil ou les cours s'il est malade ou présente l'un des symptômes suivants:

- toux
- difficultés respiratoires
- rhume
- maux de gorge
- fièvre
- maux de tête, douleurs musculaires, douleurs thoraciques
- perte d'odorat ou de goût
- diarrhée;
- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergies...).

#### En cas d'apparition de symptôme(s) à l'école

- L'élève sera isolé des autres enfants;
- Vous serez contactés immédiatement pour venir le récupérer ;
- Un adulte de l'école s'enquerra de son état de santé dans l'intervalle ;
- Vous contacterez votre médecin;
- L'école informera l'infirmière scolaire qui assurera les suivis utiles (tracing mis en place par les entités régionales, accompagnements des directions, ... ).

### 2. Les entrées et les sorties

#### Pour les enfants de l'école maternelle :

- Dès 8h20, vos enfants seront accueillis dans la cour de récréation de l'école maternelle.
- A partir de 15h30, vous attendrez vos enfants devant la grille de la cour maternelle.

### Pour les enfants de l'école primaire :

Seuls les enfants sont autorisés à entrer dans l'école. Ils seront accueillis par Mme Patricia et seront dirigés vers la cour où des adultes les prendront en charge.

Le 1<sup>er</sup> septembre, les parents des nouveaux élèves pourront exceptionnellement accompagner leur enfant à condition de porter un masque.

A la fin de la journée,

- Vous attendrez vos enfants dans la « Zone Parents » de la cour de récréation.
- Les enfants qui resteront seront pris en charge par les accueillantes de l'ISBW.

### **3. Sécurité**

Merci de bien vouloir porter un masque lorsque vous déposerez ou viendrez rechercher votre enfant, de respecter la distanciation sociale, de ne pénétrer dans l'enceinte de l'école que si c'est vraiment nécessaire et de ne pas rester à discuter aux abords de l'école. A l'exception du secrétariat, l'accès aux locaux est strictement réservé au personnel éducatif et aux élèves.

### **4. Hygiène des mains / hygiène sanitaire :**

Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon ou gel hydro-alcoolique) en entrant dans l'école. Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains.

### **5. Ventilation:**

Les locaux seront ventilés et plusieurs fois par jour.

### **6. Nettoyage :**

Un nettoyage minutieux, suivi d'une désinfection des classes, des différents locaux, des sanitaires et de tous les points de contact seront effectués plusieurs fois par jour.

<h3><b><u>Horaire des cours</u></b></h3>
--

- De 8h40 à 11h50 et de 13h30 à 15h30 pour les classes maternelles
- De 8h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30 pour les classes primaires

Le mercredi, les cours se terminent à 12h15; le vendredi à 15h15.

Les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés.

Les enfants seront présents dans la cour cinq minutes avant le début des cours. Nous insistons pour que les enfants arrivent à l'heure, même à l'école maternelle, afin de leur permettre de débiter la journée dans les meilleures conditions.

## Vacances et congés

Rentrée scolaire	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Fête de la Communauté française	dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
Commémoration du 11/11	Mercredi 11 novembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021
Congé	Vendredi 30 avril 2021
Fête du 1er mai	Samedi 1 <sup>er</sup> mai 2021
Congé de l'Ascension	Jeudi 13 mai 2021
Congé	Vendredi 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	Lundi 24 mai 2021
Les vacances d'été débutent le	Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet 2021

## Les frais scolaires

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants.

Vous seront demandés...

### 1 À l'école maternelle :

- Un cartable vide.
- Les effets personnels de votre enfant : les langes, les vêtements de rechange, doudou, ...
- Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (7€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

### 2. À l'école primaire :

- Un cartable et un plumier vides.
- Pour le cours d'éducation physique : un sac en toile, un T-shirt, un short ou un leggin, des baskets.
- Pour le cours de natation : un maillot, un bonnet et un essuie. Chaque entrée à la piscine vous est facturée 1,30€.
- Les classes de dépaysement en 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années : 170€ maximum. En cas de difficultés financières, la direction se tient à votre disposition pour vous accorder des facilités de paiement.

- Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (7€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

### Le journal de classe, la farde d'avis et le cahier de communication

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci donc de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer. Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues.

### La commande des repas

Le service des repas scolaires reprend normalement.

Dans la farde d'avis, divers documents attendent votre lecture et votre signature.

Parmi ceux-ci, le « **bon de commande des services scolaires payants du mois de septembre** ».

Merci de respecter la date à laquelle il doit être remis au titulaire de votre enfant ! Les commandes déposées en retard ne pourront plus être acceptées ; sauf en cas d'absence de votre enfant pour maladie, un



contact avec l'école est alors souhaité. Chaque fin de mois, vous recevrez la facture détaillée relative aux frais des services utilisés dont les tarifs sont les suivants :

- Repas :

Repas chaud maternel : 3,15 €

Petit repas chaud / froid – primaire : 3,60 € pour les élèves de 1<sup>ière</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire

Grand repas chaud / froid – primaire : 3,80 € dès la 3<sup>ème</sup> année.

- Potage : 0,60 €

Pour nous venir en aide dans la gestion comptable, nous insistons pour que vous honoriez cette facture dans les délais proposés ; si pour des raisons exceptionnelles, cela ne pouvait s'effectuer, il convient de nous en informer.

### Réunion d'information

Dans les jours qui viennent, chaque titulaire vous conviera à une réunion d'information qui vous permettra de « prendre connaissance » des différents aspects de la vie de la classe de votre (vos) enfant(s).

### Rencontres – Bilan des apprentissages de votre enfant

#### À l'école maternelle

Trois rencontres sont organisées durant l'année scolaire.

## À l'école primaire

A 3 reprises, les enseignants et votre enfant vous présenteront le dossier d'apprentissage. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Les parents peuvent rencontrer les directrices ainsi que les enseignants sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter.

## Journées pédagogiques

Plusieurs journées pédagogiques sont réparties durant l'année scolaire.

### Les dates pour l'école maternelle :

Le 22 mars et le 1er avril

### Les dates pour l'école primaire :

Le 22 mars, le 29 mars et le 1er avril.

Un accueil est assuré à l'école, aux conditions suivantes

- La journée : 5,00 Euros pour le premier enfant.  
2,50 Euros pour le second  
gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
- La demi-journée : 2,50 Euros pour le premier enfant.  
1,25 Euro pour le second  
gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Les modalités d'inscription seront précisées en temps utile.

## Les collations saines

Dans le souci d'une éducation à la santé, notre équipe vous invite à respecter scrupuleusement ces quelques consignes concernant les collations à l'école.

- Les berlingots de jus contiennent beaucoup de sucre, produisent une énorme quantité de déchets et ne désaltèrent pas. Ils ne sont donc plus acceptés dans nos classes. Les enfants peuvent boire de l'eau fraîche en classe quand ils le désirent.
- Merci d'éviter chips, sucettes, bonbons, barres de chocolat ou autres aliments ne constituant pas "une collation saine". Nous vous demandons donc de prévoir : fruits, légumes (ex: carottes"), produits laitiers, biscuits secs,...

## Sécurité

Pour des raisons de sécurité, les enfants qui quittent l'école seuls doivent posséder une carte de sortie. À cet effet, les parents compléteront le formulaire d'autorisation.

Les enfants qui sont repris à l'école par leurs parents attendront à la grille de l'école maternelle ou dans la « Zone Parents » de la cour primaire.



**Il est interdit de reprendre un enfant sans l'accord écrit de ses parents et sans nous le signaler !**

Chacun aura à cœur de toujours fermer correctement la grille, sans oublier de la bloquer en abaissant la partie mobile supérieure !!!

### **Parking interdit !**

L'entrée par la Rue de l'Invasion est strictement réservée aux piétons, aux cyclistes, aux bus du transport scolaire, aux fournisseurs, aux véhicules du personnel de l'école et de la Ville, **comme l'indique le panneau de signalisation** situé au bas de la rampe d'accès.

**Il est donc interdit de monter sur le rond-point à tout moment de la journée et par tous les temps ☺. Inutile donc d'invoquer une averse ou un retard pour franchir les barrières même si celles-ci sont ouvertes !**



**Les parents doivent utiliser le parking situé Rue Haute, face à l'église ou le Kiss and ride, très facile.**

**En respectant ces consignes vous participez à la sécurité de tous les enfants de notre école.**

L'école décline toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite du non-respect de cette règle.

Les enfants qui viennent à vélo doivent garer celui-ci à l'endroit prévu et le protéger par un cadenas.

### **Accueil des enfants en dehors des cours**

Un accueil est organisé par le personnel de l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (ISBW) et par du personnel de la Ville.

Chaque enfant recevra un badge qu'il faudra scanner aux bornes à l'arrivée et au départ de l'accueil.

L'accueil est gratuit 60 minutes avant le début des cours et 60 minutes après la fin des cours.

#### **Le matin :**

- de 7h à 7h40 : 0,60 euros par 1/2h entamée  
Sur demande justifiée par une attestation de travail des parents, possibilité d'accueil à partir de 6 heures.
- de 7h40 à 8h40 : gratuit

#### **Le soir :**

- de 15h30 à 16h30 : gratuit
- de 16h30 à 18h00 : 0,60 euros par 1/2h entamée  
Sur demande justifiée par une attestation de travail des parents, possibilité d'accueil jusqu'à 22 heures.

#### **Le mercredi midi :**

- de 12h15 à 13h15 : gratuit
- de 13h15 à 18h : 0,60 euros par 1/2h entamée

Voir les modalités de paiement et de réservation sur le formulaire qui sera fourni par l'ISBW.  
Responsable : Manon Petit 0473 98 09 21

### Étude du soir

Afin d'accompagner vos enfants pour effectuer leurs travaux scolaires, nous organisons une étude dirigée gratuite tous les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Durant ce moment, vos enfants sont soutenus par un enseignant de l'école, mais aussi par des étudiants du « Sac de billes », un kot à projets de Louvain-la-Neuve.

### Bus scolaire

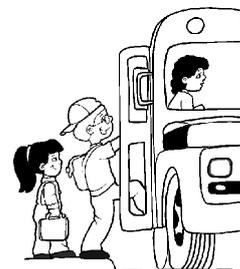
- Après de M Albert, un formulaire d'inscription doit être complété par les parents dont les enfants prennent le bus.

Seule une personne est autorisée à accéder au secrétariat.

- **Toute modification (changement de trajet, décision de ne plus emprunter le bus...) doit être immédiatement signalée au secrétaire.**

- L'élève qui n'a pas atteint l'âge de 12 ans au premier jour du trimestre concerné bénéficie du transport gratuit. Une réduction sur le prix de l'abonnement est accordée aux enfants membres d'une famille nombreuse (après réception par le TEC d'une copie de la carte de réduction –en cours de validité- au nom de l'enfant).

- Les enfants attendent le bus dans la cour.



Les enfants âgés de 12 ans doivent porter un masque durant les transports scolaires.

### Dans le cadre d'un traitement médical...

Par mesure de prudence, **il ne sera administré à l'école aucun médicament, sans certificat médical** daté et signé, mentionnant clairement :

- que l'enfant peut fréquenter l'école,
- le traitement exact à donner,
- le nom du médicament,
- la dose à administrer (quantité et manière),
- le moment de la journée,
- la durée du traitement.

Si la santé de votre enfant nécessite une prise en charge de besoins médicaux spécifiques, nous vous invitons à prendre contact avec la direction.

## Composition du Conseil de Participation

### Délégués du Pouvoir Organisateur :

Galban-Lecléf Annie

Buelens Marcel

Guillaume Sylvie / Daveloose Sylvie

### Représentants du Personnel d'éducation désignés parmi les membres de l'équipe.

### Représentants des parents :

Anne CHÂTEAU

0477/87 69 63

[anne.chateau@gmail.com](mailto:anne.chateau@gmail.com)

Samuel CAILLOU

0485/85 03 13

[samuel.caillou@gmail.com](mailto:samuel.caillou@gmail.com)

Damien FOUCHER

0476/27 07 42

[damien.foucher@skynet.be](mailto:damien.foucher@skynet.be)

### Représentants de l'environnement

Vitale Alessandra

## Association des Parents

Il existe, au sein de l'école, une « Association de Parents » (AP) affiliée à la FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel). Tous les parents dont un enfant fréquente l'école sont membres de l'Association.

★ Nous contacter : [apblocry@gmail.com](mailto:apblocry@gmail.com)

Notre site sur le web : [www.apblocry.be](http://www.apblocry.be)

Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/apblocry>

### Comité de l'AP de Blocry (à compléter avec tous les volontaires !)

Château Anne            0477/87 69 63

Foucher Damien        0476/27 07 42

Caillou Samuel         0485/85 03 13

Les dossiers suivis et les activités organisées par l'Association :

- La sécurité aux abords de l'école et le Plan de Déplacements Scolaires.
- L'accueil extrascolaire
- Les repas scolaires
- Le souper de l'école
- Les soldes solidaires
- Les réunions régulières tout au long de l'année scolaire, ouvertes à tous les parents.

**Quelques dates à retenir : Soyez les bienvenus !**

- Les Soldes Solidaires d'hiver : **le samedi 21 novembre 2020.**  
Les Soldes Solidaires de printemps : **le samedi 8 mai 2021.**
- Le souper de l'école : **le samedi 13 mars 2021.**
- La fête de l'école : **le samedi 24 avril 2021**

Vu le contexte sanitaire actuel, ces événements festifs sont suspendus pour le moment.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, une excellente année scolaire.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous vous prions de croire,  
Madame, Monsieur, Chers Parents, à notre entier dévouement.

Pour l'Équipe éducative,

Sylvie Guillaume

Sylvie Daveloose